Honoraires pour frais d'un plan de la maison d'école à Chiavari d'Asino

Sortée au répertoire

Séance du Sept Mars mil huit cent quatre vingt

Vu la lettre de Mr le Sous-Préfet de Sartène en date du Vingt Sept Décembre dr, relative à la création d'une école mixte dans le hameau de Chiavari d'Asino, le Conseil autorise Mr le Maire à faire dresser par un homme de l'art, le plan topographique de la commune & celui de l'installation de la nouvelle école s'obligeant dès aujourd'hui de voter les honoraires à cet effet à la personne chargée par Mr le Maire de faire ce travail. La présente délibération a été signée par les conseillers assistant à la séance

Mouiqhetti — Debernardi — P. Quilichini — P. Quilichini — Bidali — Fl. Vecchioroni — Pierre Quilichini

Vente de parcelles de terrain du cimetière

4 parcelles de terrain pour établir un carreau

Deux expéditions et le plan en double ont été adressés au Sous-Préfet

L'expédition de la délibération approuvée le 23 Juin 1880, a été mise à l'appui du mandat délivré le 1er Juillet au profit de Mr Davelay Jean Bte.

Séance du Sept Mars, mil huit cent quatre vingt

Le Conseil en continuation de séance approuve le projet d'extension de carreau à établir dans le cimetière de cette commune voté la somme de quarante francs dûs à Mr Davelay employé du Génie, chargé de l'exécution de ce travail;

Décide que chaque carreau de deux mètres sur trois dans œuvre sera concédé à raison de cinquante francs, Vote aussi la somme de cent francs qui sera employée au déblaiement de la pierre existant dans le terrain à concéder & décide que cette pierre ainsi extraite sera vendue au concessionnaire, à raison de quatre francs les Six mètres vingt cinq décimètres carrés susénoncés conformément à la délibération du quatorze Mars mil huit cent soixante dix neuf.

Deux expéditions de la présente Délibération signées par tous les conseillers assistant à la séance & seront soumises à l'approbation de Mr le Préfet.

Mouiqhetti — Debernardi — P. Quilichini — P. Quilichini — Bidali — Fl. Vecchioroni — Pierre Quilichini

Sortée au répertoire

Pêche de langoustes

Séance du Sept Mars mil huit cent quatre-vingt

Attendu qu'il est certain que plusieurs navires étrangers à la nationalité Française sont arrivés à Bonifacio pour notre port & d'autres déjà annoncés y arriveront sous peu pour se livrer dans nos parages à la pêche des langoustes dont la destruction faite ainsi sur une vaste échelle et au moyen d'engins particuliers, cette pêche aura pour conséquence la destruction complète d'une des meilleures provisions et servant pour ainsi dire à l'aliment de première nécessité à cette population. Le conseil Municipal n'a pas eu en vue d'entraver la liberté du commerce, mais de représenter, par l'intermédiaire de M.r le Préfet de la Corse, à M.r le Ministre de la Marine, un état de choses préjudiciable sous beaucoup de rapports.

Ce corps émet le voeu que son Excellence daignera en l'état adopter une mesure qui conciliera dans toute leur intérêts

Tous les conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération après lecture faite

Débernardi, Capriata Etienne
Maestroni Bg
Fc. Scamaroni
Bidali
Bourdelous
Minighetti
Pierre Ghirardi
A. Preste

Réparations à faire à la chaussée de la rue Doria

Inscrit au répertoire

L'an mil huit cent quatre-vingt, le deux mai

Le Conseil Municipal réuni extraordinairement dans la salle de la mairie, sous la présidence de M.r le Maire, en suite de l'autorisation accordée hier par M.r le Sous. Préfet de Sartène

Etaient présents M.M. Scamaroni; Serra; Musso; Capriata Maestroni; Bidali; Minighetti; Bourdelous; & Carrega

Absents M.M. Cardi; Ricardoni; Malberti; Quilici; Trani; Débernardi; Ghirardi; & Gazano & Pellegrin

Le Conseil ainsi constitué, attendu que la chaussée de la rue Doria exigeant des réparations, il y a lieu de voter la somme de cinquante francs pour faire face à ce travail. Vote à l'effet la susdite somme qui sera prélevée sur les fonds communaux de 1880

Et ont les Conseillers présents signé cette délibération dont deux expéditions seront soumises à l'approbation de M.r le Préfet.

Minighetti; Fc. Scamaroni; Jean Musso; Serra
Capriata Etienne
Carrega; F. Bourdelous; Bidali
Maestroni Bg; A. Preste

Procès-verbal d'ouverture de la session ordinaire de Mai 1880

L'an mil huit cent quatre vingt, le neuf Mai. Le Conseil Municipal de la Commune de Bonifacio assemblé sous la présidence de M. Lucherot, maire, pour la tenue de la Session ordinaire de Mai & ensuite de la convocation faite par M. le Maire le cinq courant mois. Présents MM. Scamaroni, Bidali, Minighetti, Serra, Ricardeni, Nesto, Maestroni, Debernardi, Carreya, & Gazano. Capriata

Absents: MM. Lardi, Bani, Petitain, Guilici, Ghirardi & Malberti

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été conformément à l'art. 19 de la loi du 5 Mai 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la ~~séance~~ séance à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Gazano Louis, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées & d'une commission chargée de soumettre au Conseil toutes les affaires qui intéressent la Commune. Messieurs Scamaroni, Debernardi, Minighetti & Capriata ont réuni la majorité des suffrages exprimés.

La présente délibération, après lecture faite, a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Capriata Dimy

Scamaroni Debernardi J. Carreya Jh. Gazano

Minighetti P. Bidali Maestroni By H. Scamaroni

Louis Gazano A. Maestroni

Suppression du secours accordé au sieur Succioni, Nonce, ancien secrétaire de la mairie

L'an mil huit cent quatre vingt, le neuf du mois de Mai, le Conseil municipal réuni, en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents Messieurs Scamaroni, Minighetti, Serra, Maestro, Maestroni, Bourdeloux, Debernardi, Carreya, Capriata, Bidali & Gazano: Absents Messieurs Lardi, Bani, Petitain, Guilici, Ghirardi & Malberti. Les conseillers présents formant la majorité de ceux en exercice, Attendu qu'un secours de deux cent cinquante francs a été alloué par les fonds communaux de l'exercice 1879 au sieur Succioni, Nonce, ancien Secrétaire de cette mairie, que pareille somme a été inscrite au projet du budget pour 1880 et que en effet elle se trouve portée dans ce budget. Que en proposant cette allocation pour l'année courante, le Conseil municipal croyait que le tarif des droits d'octroi mis en vigueur à partir du 1er Janvier dernier, aurait été approuvé tel qu'il avait été proposé. Que n'en ayant pas été ainsi, une diminution de recette de 1200 f. s'en est suivie. Attendu qu'on ne peut laisser de côté des dépenses obligatoires ni recourir à une imposition extra-ordinaire pour y pourvoir, afin de payer une dépense facultative telle que celle de deux cent cinquante f, inscrite au budget de 1880 a été

Deux expéditions + ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

à titre de secours en faveur de l'ancien Secrétaire Luccioni qui ne compte que dix-sept ans de services. Le Conseil Municipal prie Mr le Maire de ne pas mandater au profit du Sieur Luccioni, ne pouvait en même temps trop prier Mr le Préfet de prononcer la suppression du crédit de deux cent cinquante francs alloué ainsi qu'il est dit plus haut et de l'appliquer en entier aux dépenses obligatoires dont le détail se trouve consigné aux chapitres additionnels de l'exercice courant.

Les Conseillers à l'unanimité à l'exception de Mr Serra ont signé cette délibération après lecture faite.

H. Scamaroni Mignichetti Serra Mousso

Bidali Débernardi Bourdelouy

Capriata Barrayac Maestroni

Séance du Neuf Mai mil huit cent quatre vingt.

Vote de dépenses obligatoires et d'une gratification

Deux expéditions sont adressées au Préfet.

Et l'ordonnance sortée au registre

L'an mil huit cent quatre vingt, le neuf du mois de Mai, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Lucherat.

Etaient présents: Messieurs Scamaroni, Mignichetti, Serra, Mousso, Maestroni, Bourdelouy, Debernardi, Barrayac, Capriata, Bidali & Gazano.

Absents: Messieurs Guilici, Franci, Ghirardi, Malberti, Casdi & Pellissier

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice, au nombre de dix neuf.

Attendu qu'il n'a été inscrit au budget de mil huit cent quatre vingt, que quatre cents francs pour traitement du Secrétaire de la mairie; trois cents francs pour traitement du commissaire de police; trois cents francs pour salaire de l'appariteur; cent francs pour frais de bureau de la Mairie & qu'il n'a été rien inscrit pour dépenses imprévues. —

Attendu qu'il est également équitable, en égard aux nombreux travaux de service Communal, de voter pour la 1ère fois, une gratification de cent fs en faveur du jeune Amardi, Jean, écrivain à cette Mairie depuis le mois de Novembre mil huit cent soixante seize.

Vu la situation de la caisse Municipale de laquelle il résulte que l'excédant des recettes de l'Exercice précédent au trente un mars mil huit cent quatre vingt est de quatre mille huit cent quatre-vingt cinq francs cinq centimes

Convaincu que les Dépenses suivantes sont justes et obligatoires, le Conseil vote en conséquence le rétablissement au budget de mil huit cent quatre-vingt.

1°	Pour complément de traitement du Secrétaire de la Mairie . . .	100f.»»
2°	Pour complément des frais de bureau de la Mairie	50.»»
3°	id de traitement du Commissaire de police . . .	300.»»
4°	id du salaire de l'Appariteur Communal	300.»»
	à reporter	1050.»»

Report 1050f.....

5e pour dépenses imprévues communales — — — 150.....

6e pour gratification au Sieur Arnaudi Jean, Secrétaire à la Mairie depuis mil huit cent soixante seize — — — 100.....

Total 1300f.....

Nous disons mille trois cents francs qui seront prélevés des fonds communaux de l'Exercice courant.

Pour expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation de Mr le Préfet.

H. Scamaroni Sena J Simonpietri Arrighi Dr Dibernardi Bidali

J Casanova Capitaine Etienne Mattei Maire Bx Pasquale Lorenzi

Dr Bertola

Séance Du neuf Mai, mil huit cent quatre vingt.

Secours accordé à trois réservistes

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet.

Porté au répertoire

L'an mil huit cent quatre vingt, le neuf du mois de Mai, à huit heures du soir, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire dans la salle de ses séances, sous la Présidence de Mr Luciani, Attendu que les sieurs Martini Joseph, Moneglia Pierre, de feu Jean-Baptiste; Valeriba François, d'Antoine; Geraldi Jacques; Carrega Nicolas, de feu Pierre, Ferretti Vincent, de Jean Baptiste; Vecchioni Etienne, de feu Antoine; Casabianca Antoine de Jean Baptiste; Rocca Sylvestre, d'Antoine; Serra Michel de Vincent; Santini Mathieu; Culioli, Jean Mathieu, de feu François & Giorgi Jean Dominique réservistes du canton de Bonifacio, sont allés dernièrement à Ajaccio pour remplir les obligations imposées par la loi militaire.

Ces treize réservistes se trouvant dans une position digne d'intérêt au point de vue de la fortune, il y a lieu d'accorder à chacun d'eux la somme allouée jusqu'ici de vingt francs, à titre de secours.

Vote en conséquence la somme de deux cent soixante francs qui sera prélevée sur les fonds communaux de Mil huit cent quatre-vingt

J Casanova Dr Dibernardi Arrighi Bx

Mattei Bx Capitaine Etienne H. Scamaroni

Dr Bertola J Casanova Sena Bidali Pasquale Lorenzi

Vote de six cents francs pour réparations urgentes des chemins vicinaux autres que le chemin subventionné

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

Séance du Neuf Mai mil huit cent quatre vingt.

L'an mil huit cent quatre vingt, le neuf du mois de mai, à huit heures du soir, le conseil municipal réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de Mr Bucherot Maire, en continuation de séance, a pris la délibération ci-après:

Attendu qu'une somme de six cents francs a été inscrite aujourd'hui au budget supplémentaire de l'Exercice courant pour être employée en travaux de réparation sur les chemins vicinaux autres que celui de Santa Manza qui était autrefois subventionné.

Attendu que ces chemins qui desservent la plus grande partie de nos propriétés rurales se trouvent pour la plupart dans un état impraticable.

Le Conseil, organe des vœux de la population entière, ne saurait trop prier Mr le Préfet de daigner autoriser, d'urgence, l'emploi de la Somme précitée sur les chemins vicinaux non subventionnés. Il profite de cette occasion pour supplier l'administration Supérieure de distraire une partie des journées de prestation employées entièrement, depuis plusieurs années, sur le chemin vicinal N°5 pour être affectées sur les autres voies vicinales, à partir de cette année. Il a d'autant plus lieu d'espérer dans le bon accueil de ses sollicitations, qu'il a voté dernièrement le salaire d'un cantonnier pour l'entretien du chemin de Santa Manza. Par ainsi il ne sera plus désormais nécessaire d'employer toute la prestation sur ce chemin

Et ont les conseillers présents, signé la présente délibération dont deux expéditions seront envoyées à l'approbation de Mr le Préfet.

F.C. Scamaroni

Carrega Bidali Minighetti

Maestroni Bg Bernardi Capriata Etienne Serra

A. Ricardoni Grazianodone

Vote de diverses dépenses s'élevant ensemble à 770f 79c

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

L'an mil huit cent quatre vingt, le Onze Mai, à Deux heures de relevée, le conseil Municipal réuni en session ordinaire dans la salle de ses séances, sous la présidence de Mr Bucherot Maire.

Etaient présents: Messieurs Scamaroni, Serra, Bidali, Minighetti, Capriata, Carrega, Bebernardi, Maestroni et Grazianodone absents Messieurs Bourdelongue, Cardi, Ornano, Ornitici, Pétitain, Musso, Malberti Ghirardi et Ricardoni.

Le Conseil Municipal saisi de divers mémoires vote ce qui suit:

1° La somme de soixante francs pour construction d'un réservoir dans le jardin du Sieur Charles Robaglia, sis à St Julien; le réservoir qui existait dans ce jardin a été détruit à cause des fouilles faites en vue de la concentration des eaux de St Julien pour alimenter une fontaine publique.

2° La somme de cinquante francs au Sieur Ferracchi Jean, ferblantier pour fournitures et réparations aux réverbères, le conseil trouvant le mémoire présenté par le Sr Ferracchi, exagéré, la réduit à la somme précitée.

3° La somme de trente francs pour l'achat d'un grand dictionnaire pour le service de la Mairie. 4° La somme de vingt francs pour l'achat d'un

sera bientôt épuisé d'un grand registre de délibérations municipales. Celui dont on se sert

5°. la somme de trente francs. à titre de subvention pour bibliothèque scolaire.

6°. la somme de cent francs, subvention pour mobilier de l'école de filles. Ces deux dernières sommes ont été accordées par le Département.

7°. pour prix d'éclairage de la mairie en mil huit cent quatre-vingt la somme de quarante huit francs, cinquante centimes, jugés nécessaires.

8°. la somme de cent francs pour achat et placement d'une ponte à la loge communale. De cette manière on remplacera celle qui est dans un complet état de vétusté.

9°. Alloue au Sr. Paccini J.B. la somme de quarante cinq francs pour surveillance de travaux exécutés par l'entrepreneur de la commune.

10. la somme de trois francs, due à Mr. le Directeur des contributions directes, pour réparation de la matrice cadastrale

11. Pour travaux de réparations exécutés dans l'ancienne école des sœurs et dans les locaux affectés jusqu'au mois de Février inclusivement à l'école laïque et au logement de l'instituteur, les travaux dont il s'agit étaient obligatoires pour la commune, aux termes des actes de location approuvés par l'Administration Supérieure; ils ont occasionné une somme de Cent deux francs, soixante quinze centimes, suivant les mémoires détaillés, fournis & agréés.

12. la somme de dix neuf francs, vingt centimes pour loyer des Maisons des Sieurs Mazure & Ricardoni pendant le temps que l'on a employé à faire les réparations locatives après la sortie de l'instituteur de ces deux maisons

13. la somme de trois francs pour corde achetée lors d'un incendie survenu dernièrement dans une maison contiguë à la mairie.

14. Quatorze francs trente sept centimes pour fourniture & placement de sept vitres & travaux faits à la Mairie.

15°. Quatre vingt sept francs, soixante Douze centimes pour complément de trottoir à la rue d'Orio (en pierre de granit)

16. Huit francs, trente un centimes pour complément de la ruelle entre la rue d'Orio & la loge Communale.

17. Trente sept francs, cinquante trois centimes pour réparation de la Chaussée de la rue d'Orio

18. Onze francs, quarante un centime pour complément de trottoir Du Cavoir public.

En tout la somme de Sept cent soixante dix francs, soixante dix neuf centimes qui sera prélevée des fonds communaux de l'Exercice Mil huit cent quatre vingt.

La présente délibération signée par tous les conseillers assistant à la séance, sera envoyée à l'approbation de Mr. le Préfet.

H. Scamaroni — Maire
Casanova — Capitaine
Bernardi — Maestroni Jos
Bidali
Gazano Louis
A. Bastelica

Somme allouée pour la création d'une salle d'asile

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

L'an mil huit cent quatre vingt, le Douze du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bonifacio, réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mr Lucherat, Maire.

Présents MM. Bidali, Jean, Gazano Louis, Scamaroni, Serra, Minicketti, Maestroni, Debernardi, Carrega, & Capriata. Absents MM. Mendy, Cardi, Giulici, Ricardoni, Malberti, Grani, Petitaine, Bourdeloux & Gherardi

Attendu que la création d'une salle d'asile à Bonifacio se fait impérieusement sentir depuis plusieurs années sur la propositions de Mr l'Inspecteur primaire de l'Arrondissement de Sartène, le Conseil Municipal met à la charge de la Ville la somme de trois cents francs par an pour l'entretien de cet Etablissement scolaire & vote à cet effet la somme de Cent cinquante francs pour les frais applicables au deuxième semestre Mil huit cent quatre vingt. Dans le cas que la somme de trois cents francs fut reconnue insuffisante, que le Département et l'Etat ne puissent pas pourvoir au complément de la dépense / ameublement, location et traitement de la Directrice / le Conseil municipal se verrait forcé, à cause de l'exiguité des ressources communales, de renoncer à un Etablissement dont l'utilité & l'urgence sont notoires.

Deux expéditions de la présente délibération seront fournises à l'approbation de Mr le Préfet.

Maestroni
Serra

H. Scamaroni
Debernardi
Capriata Etienne
Minicketti
Bidali
Gazano Louis
J. Carrega
L. Lucherat

Travaux de pavage de la rue comprise entre Piazza D'oria et la vieille porte d'entrée en ville

Portée au répertoire

Séance du Douze Mai Mil huit cent quatre vingt

L'an Mil huit cent quatre vingt, le douze du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bonifacio, réuni en session ordinaire dans la salle de ses séances, sous la présidence de Mr Lucherat Maire, ayant pris connaissance de la demande du Sieur Frénée Ammanati, tailleur de pierres, par laquelle il offre de faire le pavage en pierre de granit, de la rue du Clocher, jusqu'à l'extrémité de la rue du Palais soit jusque devant la Porte de l'ancien corps de Garde, et ce dans le délai d'un an, se contentant de recevoir les à-comptes que la commune pourra disposer en sa faveur annuellement. Le Conseil accepte à l'unanimité la propositions du Sieur Ammanati, à la condition toutefois que ce dernier s'engage à bien exécuter le dit pavage & d'employer du bon granit. La présente délibération sera envoyée, en deux expéditions à l'approbation de Mr le Préfet.

Maestroni
Bidali
Serra

H. Scamaroni
Capriata Etienne
Gazano Louis
J. Carrega
Minicketti
Debernardi
L. Lucherat

Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'Exercice 1879.

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

Session ordinaire Du Douze Mai mil huit cent quatre-vingt
Le Conseil Municipal ; Vu le compte, rendu par le Sieur Recev
Toussaint, Receveur Municipal de ses recettes & Dépenses, depuis le
premier janvier, Mil huit cent soixante dix neuf, jusqu'au trente
-un Décembre suivant, lequel comprend : 1° le rappel du compte de
l'exercice, mil huit cent soixante dix-huit. 2° les recettes et les dépenses
faites pendant les Douze premiers mois de l'Exercice Mil huit cent
soixante dix-neuf ; 3° les recettes & les dépenses concernant les services
hors budget. Vu le détail des opérations finales de l'Exercice, mil huit
-cent soixante dix neuf, établi en regard du compte susmentionné, et
présentant les recettes & les dépenses pour le dit exercice, pendant les
trois premiers mois de la gestion Mil huit cent quatre-vingt.
Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de
la gestion, mil huit cent soixante dix neuf que des opérations supplé-
-mentaires effectuées en Mil huit cent quatre-vingt.
Vu les budgets primitif & additionnel des recettes & dépenses pré-
-sumées de l'Exercice Mil huit cent soixante dix neuf, arrêtés par
Mr le Préfet du département, et les autorisations spéciales de recette
& de dépense délivrées pendant ledit exercice ;
Après avoir entendu & approuvé le compte administratif dans lequel
Mr le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées,
la manière dont elles ont été effectuées, & l'utilité que la
commune en a retirée ;
Considérant que les recettes & les dépenses portées autant dans le compte
de gestion que dans le compte administratif sont exactes et qu'il y a lieu
de les approuver, sans s'arrêter à la différence de un franc quatre-vingts
centimes existant entre ces deux comptes.

Délibère :

Article 1er. Statuant sur la situation du Comptable au 31 Décembre 1879
sous le réglement & l'apurement par le Conseil de préfecture conformément
à l'article 66 de la loi du 18 Juillet 1837, le Conseil admet les recettes
de la gestion 1879 pour la somme de 18324.87
Les dépenses, pour celle de 15423.58
Fixe l'excédant de la recette à 2901.29
Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a
été reconnu débiteur de 1346.29
Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1879 de la somme de 4247.58
Article 2. Statuant sur les opérations de l'Exercice 1879 sous le
réglement & l'apurement par le Conseil de préfecture le Conseil admet
les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1879 que pendant les
trois premiers mois de la gestion 1880, savoir :
En recette, pour 17370.91
En dépense, pour 16731.64
D'où résulte un excédant de recette de 637.47
Le résultat définitif de l'Exercice 1879, ayant présenté un excédant de 4247.58

Le résultat définitif de l'Exercice 1879, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédant de recette de 4885.05

Article 3. Le conseil demande qu'il plaise au conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable : que les sortes à recouvrer soient effectués le plus tôt possible

H. Scamaroni Coppieto Elena Carnesecchi Debernardi
Minighetti Bidali Gena Maestroni Bz
Gazano Louis A. Lucchesi

Avis favorable sur le transport territorial de l'hospice sur une partie d'un bien rural légué par feu Bonnet, François

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

L'an mil huit cent quatre vingt, le douze Mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bonifacio réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mr le Maire.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice,

Vu la délibération en date du 9 mai-un Mars dernier par laquelle la Commission administrative de l'Hospice civil de Bonifacio a voté le transport des droits que cet établissement possède sur une propriété rurale dénommée Capprille, située sur le territoire de cette Commune en faveur du Sieur Rocca Xavier, moyennant la somme de trois cent vingt cinq francs

Vu les autres pièces jointes au dossier de cette affaire,

Vu les lois des 18 Juillet 1837 & 7 Août 1851,

Délibère :

Le Conseil Municipal donne son avis favorable à la délibération précitée par ce que l'offre du Sieur Rocca, qui n'a rencontré aucune opposition devant l'enquête administrative est toute avantageuse aux intérêts de cette Maison de charité.

Les conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération après lecture faite.

H. Scamaroni Coppieto Elena Carnesecchi
Minighetti Debernardi Bidali
Maestroni Bz Gena A. Lucchesi
Gazano Louis

Nomination du médecin des pauvres

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Préfet

Portée au répertoire

L'an mil huit cent quatre vingt, le douze Mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bonifacio, réuni en session ordinaire dans la salle de ses séances, sous la présidence de Mr Lucchesi Maire

Le Conseil appelé à procéder à la nomination d'un médecin cantonal a nommé par une majorité de douze voix, le Sieur Jean André Panzani pour remplir cette charge à partir de ce jour & lui alloue la somme de Cent cinquante francs par an.

La présente délibération a été signée par les conseillers assistant à la séance, après lecture faite à l'exception de Mr Serra qui a déclaré s'abstenir

Ce dernier ayant pris part à la discussion.

H. Scamaroni Carnesecchi Coppieto Elena
Minighetti Debernardi Bidali
Maestroni Bz Gazano Louis
A. Lucchesi